

## CONDITIONS REQUISES POUR L'INSTALLATION D'UN ABRI BAS AMOVIBLE

L'installation de l'abri ne pourra être réalisée que sous réserve :

### **Pour une pose sur margelles :**

- Que l'installation de la piscine soit intégralement terminée et les margelles scellées.
- Que le bassin soit de forme strictement rectangulaire et présente un équerrage parfait (diagonales identiques).
- Que l'on accède au bain au moyen d'une échelle ou d'un escalier intérieur.

### **Pour une pose sur terrasse :**

- De la réalisation d'une dalle en béton et/ou de la mise en place d'un dallage parfaitement stable, de niveau, avec des pentes d'écoulements d'eau n'excédant 1 cm par mètre.
- Que le support recevant la fixation soit scellé dans le sol et d'une épaisseur minimum de 3,5 cm dans la masse.
- Que le support ne soit pas constitué de matériaux inadaptés tels que marbre, ardoise, métal, plastique.
- De retirer tout obstacle (pot de fleur, statue, maçonnerie) se trouvant dans la superficie recouverte par l'abri.
- Que la différence de niveau entre le bas de la margelle coté dallage et le dessus du dallage n'excède pas 4 cm.

### **Pour une pose sur sol naturel ou « non fixe » :**

- De la réalisation de plots de béton parfaitement à niveau en cas de pose sur gazon ou des gravillons.
- De la réalisation de plots ou d'une longrine de béton sous des pavés ou dallages posés sur sable.

### **Pour un bassin équipé d'une échelle :**

- L'échelle doit être positionnée en tenant compte des caractéristiques de l'abri, pour ne pas se trouver à cheval entre 2 modules et /ou sur le passage de l'abri (demander conseil au vendeur).
- A moins d'être totalement englobée sous l'abri, l'échelle doit être retirée pour permettre la fermeture sécurisée de l'abri ou doit être équipée d'un système d'articulation adapté.

## **Du respect des conditions d'accès et de travail ci-après :**

- Le camion atelier du fabricant doit pouvoir accéder sans difficulté au site d'installation de l'abri.
- Le client doit donc signaler au fabricant de l'abri toute particularité susceptible de limiter l'accès au site.
- Idéalement, le camion atelier doit pouvoir se garer à moins de 20 m de la piscine.
- Si le camion ne peut se garer à proximité de l'implantation, prévoir une zone de stockage temporaire du matériel et prévoir d'aider au chargement pour que le camion bloque le moins longtemps possible la voie publique.
- Prévoir une zone de travail rectangulaire et relativement plate, pour la fabrication de l'abri, d'au minimum 9m x 5m
- Un passage minimal de 1,20 m x 2,30 doit être disponible pour acheminer les modules assemblés depuis la zone de travail jusqu'au bassin.
- Tout obstacle gênant ce transfert doit être retiré avant l'arrivée des techniciens :
- Tailler / élaguer les arbres, branche risquant de rayer les plaques de polycarbonate démonter palissade bois, dégondrer porte, débarrasser cour ou parking ...etc.
- Si l'accès doit s'effectuer en passant chez un voisin, prévenir celui-ci avant l'arrivée des techniciens ; s'assurer de sa présence le jour de la pose.
- Toutes couvertures ou bâches installées sur le bassin doivent être retirées avant l'arrivée des poseurs.
- Mettre à disposition une prise de courant électrique 220 VAC pour le branchement du matériel.

## **De la présence du client lors de l'installation de l'abri :**

- Au démarrage du chantier (en général entre 8-9h le matin et entre 14-15h l'après midi) pour valider le positionnement de l'abri, de la trappe.
- Et en fin de chantier (fin de matinée ou de journée) pour assister à la démonstration d'utilisation de l'abri, recevoir les documents administratifs et signer le PV de réception du chantier et enfin effectuer le règlement du solde de la commande.

(ce document est à signer et à remettre en deux exemplaires à OOGarden)

Madame et/ou Monsieur ..... reconnaît(ssent) avoir pris connaissance de la présente liste des recommandations et s'engage(nt) à réaliser les travaux préparatoires nécessaires avant l'installation.

Le ...../...../..... , à .....

Signature du client

Signature du vendeur